RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01656
Numéro SIREN : 528 175 177
Nom ou dénomination : GAMES CONTENT

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2018 sous le numéro de dépôt 9829

Greffe du tribunal de commerce de Toulon : dépôt N°9829 en date du 24/09/2018

9829

Formulaire obligatoire n°
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2018)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017 — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [] — Si PME innovante [] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) []

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 I-1 quinquies C du CGI) []

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD []

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE TOULON SUD OUEST
RUE ST BERNARD

83081 TOULON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SAS GAMES CONTENT
249 CHEMIN DES GAIS COTEAUX

83190 OLLIOULES

651	326012	52817517700013
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
CONSEIL CREATION SITE INTERNET
Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % | Bénéfice imposable au taux de 28% | Bénéfice imposable au taux de 15% : 22 871 | Déficit (report de la ligne XO du 2058-A ou 372 du 2033-B)

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15% | Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 391 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [] — Jeunes entreprises innovantes [] — Zones franches urbaines [] — Pôle de compétitivité []

Entreprises nouvelles art. 44 septies [] — Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies [] — Autres dispositifs [] — Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies []

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W [] — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X []

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour parties s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqués sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement)

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA [] Viseur conventionné []

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : 1
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

SEC BALLOTTI — 18 RUE ANATOLE FRANCE 83000 TOULON — 04 94 41 70 44

A OLLIOULES, le 15052018

Signature et qualité du déclarant

GIRAUDO EMILIE PRESIDENTE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent que les données vous concernant ne sont utilisées et ne circulent que dans le cadre de la réglementation en vigueur et ne sont accessibles qu'aux destinataires légalement habilités à en connaître.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2018)

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice	(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")
	SAS GAMES CONTENT
	31122017

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le(les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I-3 à 6 ann. III au CGI) : SARL : tous les associés ; SCA : associés gérants ; SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ; SPE et SIE de copropriétaires de navires : associés, gérants ou copropriétaires	Pour des SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des Impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2018)

(A ne remplir que sur des exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : SAS GAMES CONTENT
et Date de clôture de l'exercice : 31122017

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	**Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS I ou modèle 2460 de 2017**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 1A. Ces bases doivent être majorées, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes exportées dans la colonne 20/C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2018

Désignation de l'entreprise : SAS GAMES CONTENT — 249 CHEMIN DES GAIS COTEAUX — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 83190 OLLIOULES

Numéro SIRET * : 5 2 8 1 7 5 1 7 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 224	030	2 304	920	680
	Immobilisations financières* (1)	040	4 300	042		4 300	4 300
	Total I (5)	044	**7 524**	048	**2 304**	**5 220**	**4 980**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres * (3)	072	51 903	074		51 903	992
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	26 334	086		26 334	5 872
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**78 237**	098		**78 237**	**6 864**
	Total général (I + II)	110	**85 761**	112	**2 304**	**83 457**	**11 844**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	500	500
	Ecarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126	50	50
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132	8 044	6 318
	Report à nouveau 134	(62 000)	
	Résultat de l'exercice 136	**96 409**	**1 726**
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	**43 004**	**8 594**
Provisions pour risques et charges	**Total II** 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	3 912	2 413
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 33 111) 172	36 542	836
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	**40 453**	**3 249**
	Total général (I + II + III) 180	**83 457**	**11 844**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 620	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	808
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS GAMES CONTENT — Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122017 (1)	Exercice N-1 clos le 31122016 (2)						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210							
	Production vendue : biens		215	214							
	Production vendue : services *		217	218	880						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222							
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	**880**						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises) *			236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240							
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	7 765 / 5 357						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	195	244	195 / 194						
	Rémunérations du personnel *			250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252							
	Dotations aux amortissements *			254	568 / 325						
	Dotations aux provisions			256							
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262							
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**8 528** / **5 876**						
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**(8 528)** / **(4 996)**						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	77 031 / 5 000						
	Produits exceptionnels (IV)			290	31 337 / 1 722						
	Charges financières (V)			294							
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300							
	Charges exceptionnelles : Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 431						
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**96 409** / **1 726**						
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**96 409** / 314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles*			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 431						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	3 845					
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997 /						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127		342 /			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138					
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991							
	Divers* dont ZFA (44 quater decies)	345		Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655		350	76 894
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**26 792**	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables :* 3 921 dont imputés sur le résultat :						360	3 921			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**22 871**	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2017

Libellé	Montant
REGIME ST E MERE FILIALES QP FRAIS 5%	3 845
Totalisation	**3 845**

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2017

Libellé	Montant
DIVIDENDES RECUS REGIME ST ES MERE ET FILIALES	76 894
Totalisation	**76 894**

DGFiP N° 2033-C2018

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS GAMES CONTENT**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 007	472	808	474	591	476	3 224	
Immobilisations financières		480	4 300	482		484		486	4 300	
TOTAL		490	**7 307**	492	**808**	494	**591**	496	**7 524**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 327	562	568	564	591	566	2 304
TOTAL		570	**2 327**	572	**568**	574	**591**	576	**2 304**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values			
					Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	591	591						
6								
7								
8								
9								
10								

TOTAL	578	**591**	580	**591**	582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).													591			
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2017

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values court terme	Plus ou moins-values long terme 19%	Plus ou moins-values long terme 15% ou 16%	Plus ou moins-values long terme 0%
CONFORAMA IPHONE 6	591	591						
Totalisation	591	591						

④ **RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GAMES CONTENT

Néant ☐ *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 921
Déficits imputés	983	3 921
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 634
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 528175177 00013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GAMES CONTENT

ADRESSE (voie) 249 CHEMIN DES GAIS COTEAUX

CODE POSTAL 83190 VILLE OLLIOULES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2018

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 52817517700013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GAMES CONTENT

ADRESSE (voie) 249 CHEMIN DES GAIS COTEAUX

CODE POSTAL 83190 VILLE OLLIOULES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique SAS Dénomination GAME PUBLISHING

N° SIREN (si société établie en France) 530795210 % de détention 15,00

Adresse : N° 410 Voie CHEMIN DU PUISSANTON

Code postal 06220 Commune VALLAURIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

SASU GAMES CONTENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 249, CHEMIN DES GAIS COTEAUX
83190 OLLIOULES

R.C.S. TOULON 528 175 177 et 2010 B 01656

* * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente juin, au siège social,

Madame Emilie GIRAUDEAU, actionnaire unique de la SAS « GAMES CONTENT », au capital de 500 euros, dont le siège social est à OLLIOULES (83) 249, chemin des Gais Coteaux, et présidente de ladite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de présidente, l'actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2017
- L'affectation des résultats
- L'approbation des conventions visées à l'a. L 227-10 du Code de commerce.
- L'approbation du montant de la rémunération de la présidence.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'elle les a établis et le rapport du commissaire aux comptes et se soldant par un bénéfice de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENT NEUF EUROS
(96 409 €).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 96 409 euros, de la façon suivante :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de 62 000 euros, correspondant à l'acompte de dividendes du 6 décembre 2017

- Au compte « Autres réserves » la somme de 34 406 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'a. L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

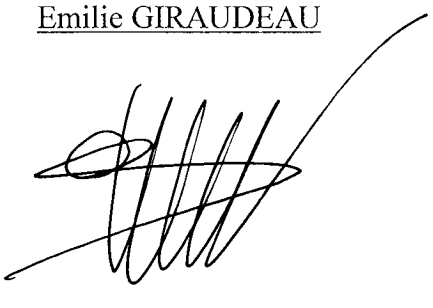
L'actionnaire unique constate que la présidente n'a pas perçu de rémunération pour l'exercice 2017.

CINQUIEME DECISION

Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'a. L 227-10 du Code de commerce.
Les conventions courantes continuent à s'exécuter à des conditions normales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente
Emilie GIRAUDEAU



SASU GAMES CONTENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 249, CHEMIN DES GAIS COTEAUX
83190 OLLIOULES

R.C.S. TOULON 528 175 177 et 2010 B 01656

* * *

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

La soussignée Madame Emilie GIRAUDEAU, présidente de la société « GAMES CONTENT», a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport :

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la règlementation en vigueur.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

La durée de l'exercice social a été de 12 mois.

Le chiffre d'affaires est de zéro euro contre 880 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation est de 8 528 euros contre 5 876 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (8 528) euros contre (4 996) au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 77 031 euros, le résultat courant avant impôt s'élève à 68 503 euros.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 31 337 euros et l'impôt sur les sociétés d'un montant de 3 431 euros, l'exercice 2017 se solde par un bénéfice comptable de 96 409 euros.

Evolution prévisible et perspectives à venir

Tout est mis en œuvre pour améliorer le volume d'activité.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'Article L 232-1 du Code de Commerce, il est indiqué que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de cet exercice.

Prise de contrôle au cours de l'exercice

Néant

Cession de participations au cours de l'exercice

Néant

Filiales et Participations

La société détient :

- 5% du capital de la société TAP GAMES, société de droit Maltais au capital de 5.000 USD et dont le siège social se situe : 7 th Floor, 37 Tigne Street, Sliema SLM 3174 malta.
- 15% du capital de la société GAME PUBLISHING, société de droit français au capital de 1.000 euros et dont le siège social se situe : 410 chemin du Puissanton 06220 VALLAURIS.

Informations sur les délais de paiement

Date échéance	Solde dettes fournisseurs à 30 jours	Solde dettes fournisseurs à 60 jours	Solde dettes fournisseurs à 90 jours	Solde dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2017				
31/12/2016	373,36	0	0	0

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 250 euros de dépense de cette nature, non déductible du résultat fiscal.

Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce

Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'a. L 227-10 du Code de commerce.
Les conventions courantes continuent à s'exécuter à des conditions normales.

R
émunération de la Présidente

La présidente n'a pas perçu de rémunération pour l'exercice 2017.

Affectation des résultats

La présidente décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice comptable de 96 409 euros de la façon suivante :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de 62 000 euros, correspondant à l'acompte de dividendes du 6 décembre 2017
- Au compte « Autres réserves » la somme soit 34 409 euros.

Fait à Ollioules
Le 30 JUIN 2018

La Présidente
Emilie GIRAUDEAU



Vincent BERGMANN
Commissaire aux comptes

GAMES CONTENT

SAS au capital de 500 €

Siège social : 249 Chemin des Gais Coteaux

83190 OLLIOULES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Vincent BERGMANN
Commissaire aux comptes

GAMES CONTENT
Siège social : 249 Chemin des Gais Coteaux
83190 OLLIOULES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS GAMES CONTENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS GAMES CONTENT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'actif immobilisé financier de votre société est constitué de façon significative par des titres de participation. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons appréciés les valorisations qui en résultent.
La valeur économique des titres est au moins équivalente au coût d'acquisition comptabilisé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS GAMES CONTENT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SIX FOURS LES PLAGES, le 13 Juin 2018

Le Commissaire aux comptes

VINCENT BERGMANN

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amort. et Dépréc.	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	3 224	2 304	920	680
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	1 680		1 680	1 680
Créances rattachées à des participations	2 320		2 320	2 320
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300		300	300
TOTAL (II)	**7 524**	**2 304**	**5 220**	**4 980**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	51 903		51 903	992
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	26 334		26 334	5 872
COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	**78 237**		**78 237**	**6 864**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**85 761**	**2 304**	**83 457**	**11 844**
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 620	2 620
(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	500	500
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	50	50
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	8 044	6 318
	Report à nouveau	(62 000)	
	Résultat de l'exercice	**96 409**	**1 726**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**43 004**	**8 594**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	33 111	836
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 912	2 413
	Dettes fiscales et sociales	3 431	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**40 453**	**3 249**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**83 457**	**11 844**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	96 409,49	1 725,93
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	40 453	3 249
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				880
	Montant net du chiffre d'affaires				**880**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				**880**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			7 765	5 357
	Impôts, taxes et versements assimilés			195	194
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			568	325
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**8 528**	**5 876**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(8 528)**	**(4 996)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(8 528)**	**(4 996)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	76 894	5 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	138	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**77 031**	**5 000**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**77 031**	**5 000**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**68 503**	**4**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	31 337	1 722
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**31 337**	**1 722**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**31 337**	**1 722**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 431	
	TOTAL DES PRODUITS	**108 368**	**7 602**
	TOTAL DES CHARGES	**11 959**	**5 876**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**96 409**	**1 726**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2017

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **83 457** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **108 368** euros et un total **charges** de **11 959** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **96 409** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en **euros**

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2017
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	3 007	808	591	3 224
Immobilisations financières	4 300			4 300
TOTAL GENERAL	**7 307**	**808**	**591**	**7 524**

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 327	568	591	2 304
TOTAL GENERAL	**2 327**	**568**	**591**	**2 304**

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles }				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017
Total des Charges à payer		**2 916**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 916**
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	*2 916*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2017
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	500				500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	50				50
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	6 318	1 726			8 044
Report à nouveau				(62 000)	(62 000)
Résultat de l'exercice	1 726	(1 726)		96 409	96 409
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**8 594**			**34 409**	**43 004**

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
[1] dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	8 594
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	8 594
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	34 409

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en **euros**	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2017
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	500,00	1,0000	500,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**500,00**	**1,0000**	**500,00**

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	2 320	2 320	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	300	300	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	2 428	2 428	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	18 138	18 138	
Débiteurs divers	31 337	31 337	
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	**54 523**	**54 523**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

	31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 912	3 912		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	3 431	3 431		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	33 111	33 111		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**40 453**	**40 453**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 33 111

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**								
	31/12/2017	**31/12/2016**	**%**	**%**	**31/12/2017**	**31/12/2016**	**%**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	1 800	1 800	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**1 800**	**1 800**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**1 800**	**1 800**	*100,00*	*100,00*				